



SC - RM - PC  
2017 - 04

- **Destinataires :**  
Membres titulaires et suppléants
- **Copies à :**  
Madame la Maire  
Monsieur le Président de Rennes Métropole  
Monsieur CHARDONNET - Adjoint délégué au  
Personnel et à la sécurité, Vice-Président de  
Rennes Métropole en charge du personnel et de  
l'Administration Générale, Président du CASDEC.  
Aux DGRH des collectivités (Point 1 : relevé de  
décisions)  
Madame CELTON - AC2C  
Madame KERVRANN – KPMG

## Réunion du Conseil d'administration

**13 octobre 2017**

### Collège employeurs

- M. CHARDONNET (VdR)
- Mme ROUX (Rennes Métropole)
- Mme BOULANGER (CCAS)

### Collège des actifs et des retraités

#### CFDT

- Mme THOMAS
- M. RUNIGO
- Mme GAUDIN

#### CGT/UGICT-CGT

- Mme MORICE
- Mme SOREL
- M. CAIRON

#### SUD

- M. GENDROT

#### FO

- M. FAVRY
- Mme MIROUX

#### UNSA

### Équipe administrative

- Mme CHAJARI
- Mme MOLARD
- Mme MARCHAND
- Mme JOULAUD

### Excusé(s-es)

- M. NADESAN (CEBR)
- M. CHAVROCHE (UGICT CGT)

### Absent(s-es)

- Mme BELARD DU PLANTYS (Archipel Habitat)
- M. BICHOT (CFDT)
- Mme MILET (CFDT)
- Mme FERLICOT (SUD)
- M. BOUVET (SUD)
- Mme GAUTIER
- RAMSAMINAÏCK (SUD)

**Diffusion le : 6 décembre 2017**

## SOMMAIRE

|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. QUESTIONS STATUTAIRES ET FONCTIONNEMENT :</b>                                        | <b>4</b>  |
| a. Compte rendu du fonctionnement du CASDEC depuis l'arrêt de Thibault DELAROCHE et suites | 4         |
| <b>2. DOSSIERS :</b>                                                                       | <b>5</b>  |
| a. Adhésions 2018                                                                          | 5         |
| b. Arbre de Noël                                                                           | 7         |
| <i>Administrateurs bénévoles (séances de spectacle 16 h et 18 h 30)</i>                    | 7         |
| <i>Choix du fournisseur des chocolats</i>                                                  | 7         |
| c. Point sur l'emplacement du mobil-home au camping de Carnac                              | 8         |
| d. Situation financière au 1 <sup>er</sup> octobre :                                       | 8         |
| <b>3. INSTANCES</b>                                                                        | <b>9</b>  |
| a. Conseil d'administration du 23 juin 2017 : validation du compte rendu                   | 9         |
| b. Bureau du 22 septembre 2017 : validation du compte rendu                                | 9         |
| c. Commission Locations du 4 octobre 2017 : validation des propositions                    | 9         |
| d. Commission Adhésions du 4 octobre 2017 : validation des propositions                    | 10        |
| e. Commission sociale du 5 octobre : validation des propositions                           | 10        |
| <b>4. VOYAGES ET SORTIES</b>                                                               | <b>11</b> |
| a. Sorties zoo de Beauval le samedi 30 septembre 2017 : compte-rendu                       | 11        |
| b. Week-end à Barcelone les 6-7-8 octobre 2017 : compte rendu                              | 11        |
| <b>5. QUESTIONS DIVERSES</b>                                                               | <b>12</b> |
| a. Conférence nationale de l'UNAAS-CT le 17 novembre 2017 à Nanterre                       | 12        |
| b. Résultat du contrôle de l'URSSAF                                                        | 12        |
| c. Point sur le coaching                                                                   | 13        |

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

**1. QUESTIONS STATUTAIRES ET FONCTIONNEMENT :..... 4**

Absence de point soumis à validation.

**2. DOSSIERS : ..... 5**

Le CA :

- valide le bulletin d'adhésion des membres Actifs et Retraités;
- porte son choix à la majorité sur les chocolats Chevaliers d'Argouges pour la distribution de Noël.

**3. INSTANCES..... 9**

Le CA valide les comptes rendus des :

- Conseil d'administration du 23 juin 2017 ;
- Bureau du 22 septembre 2017;

et les propositions des :

- Commission Locations du 4 octobre 2017 validant le choix de deux nouvelles destinations de locations à Pleubian et le Grau-du-Roi ;
- Commission Adhésions du 4 octobre 2017;
- Commission Sociale du 5 octobre 2017 rejetant la demande de FO de faire figurer dans le détail au compte rendu les votes partagés sur les dossiers hors cadre statutaire.

**4. VOYAGES ET SORTIES..... 11**

Le CA acte de prévoir une pause restauration en cas de retour tardif des sorties en bus.

**5. QUESTIONS DIVERSES ..... 12**

Le CA :

- charge les trois administrateurs qui se rendront à la conférence de l'UNAAS-CT de produire un bilan afin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre l'adhésion ;
- décide des horaires suivants pour les diverses instances : conseil d'administration et commissions à 14 h 15, bureau à 14 h.

## 1. QUESTIONS STATUTAIRES ET FONCTIONNEMENT :

### *a. Compte rendu du fonctionnement du CASDEC depuis l'arrêt de Thibault DELAROCHE et suites*

**M. CHARDONNET** fait savoir au conseil que Thibault Delaroche, après son accident de santé fin juin, a décidé suite à avis médical de ne pas reprendre son poste au sein du CASDEC. Il n'est donc plus directeur du CASDEC depuis le 2 octobre.

Il est pour l'instant chargé de mission à temps plein auprès de Jim Bossard de la DRH qui lui a confié un certain nombre de tâches notamment de benchmark sur une série de dossiers. La DRH avait justement des difficultés à rassembler des éléments d'information sur toute une série de sujets, notamment par rapport sur ce qu'il se passe dans d'autres collectivités locales. C'est pour lui une manière de reprendre les choses tranquillement. Ce n'est que transitoire puisque l'hypothèse serait qu'il reprenne un poste, encore à définir, du secteur finance et contrôle de gestion.

Cela lui permettra, durant les deux ans qui lui restent avant qu'il puisse faire valoir ses droits à la retraite, d'occuper un poste plus apaisant que la direction d'un COS qui demande un investissement particulier.

Pour répondre à la situation, le président et les vice-présidents du CASDEC ont constitué une cellule de direction temporaire et entrepris de rencontrer régulièrement l'équipe administrative (début juillet, fin août) pour veiller au bon fonctionnement de la structure.

M. Chardonnet en profite pour remercier les deux vice-présidents pour leur implication assidue durant cette période de vacance du poste de directeur, particulièrement Mme Marchand qui s'investit de manière quasiment permanente, d'autant que des échéances importantes se profilent avec les événements traditionnels de fin d'année. Cette organisation reçoit également le support d'Émilie Nicot qui suit le CASDEC auprès de Jim Bossard à la DRH.

Une réunion de Bureau courant septembre a permis de faire le bilan et il a été convenu que cette cellule tripartite continuerait de fonctionner ainsi, sachant qu'une réunion est fixée entre ce CA et le prochain Bureau de façon à assurer le suivi des affaires.

Un appel à candidatures sur le poste de directeur/trice du CASDEC a été diffusé ce jour même par Émilie Nicot. Il faut souligner qu'il est à la fois interne et externe, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à présent, notamment au travers du réseau des COS et quelques publications du milieu des collectivités territoriales (Gazette des communes). Étant donné les délais nécessaires pour le recueil des candidatures, la sélection et les entretiens, il est fort probable que le CASDEC continue de fonctionner selon la configuration actuelle jusqu'à Noël. Quoi qu'il en soit, l'équipe est solide et s'affaire parfaitement bien au quotidien, ce que Mme Marchand peut confirmer.

**Mme MARCHAND** tient effectivement à remercier ses collègues du travail remarquable qu'ils accomplissent journalièrement, continuant d'accueillir le public dans les meilleures conditions et prenant les initiatives qui s'imposent. Elle essaie de se concerter le plus possible avec M. Chavroche, sachant qu'il est également pris par d'autres obligations.

Ensuite, **M. CHARDONNET** invite Sarah Chajari, nouvellement arrivée au CASDEC, à se présenter.

**Mme CHAJARI** précise avoir occupé plusieurs postes de chargée de communication (dernièrement à Perros-Guirec) et est arrivée au CASDEC en remplacement d'Arthur Barbier au poste de responsable communication et partenariats. Elle apprécie notamment d'avoir été très bien accueillie et intégrée par l'équipe en place.

**M. CHARDONNET** en profite pour souligner qu'il existe des comptes rendus des deux réunions avec la cellule administrative et que les administrateurs peuvent se les faire communiquer s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, il informe de la démission de Romain Bruand qu'il a reçue par courrier du 15 septembre et dont il donne lecture. Pour l'instant, l'UNSA n'a pas encore communiqué le nom de son remplaçant.

**M. FAVRY** a appris avec étonnement la fin de contrat de Mme Molard et interroge quant à son placement puisque le CASDEC ne peut rester sans comptable.

**M. CHARDONNET** pensait aborder ce point en questions diverses, mais confirme ce prochain départ au 30 novembre. C'est une décision qu'il a prise en tant que président du CASDEC mais surtout d'adjoint au personnel, et assure qu'elle sera remplacée.

## 2. DOSSIERS :

### a. Adhésions 2018

**Mme CHAJARI** expose que deux collègues (Sylvie Peltier et Aurélie) embauchées spécifiquement pour le lancement de cette campagne ont enregistré à date 2 800 actifs et 250 retraités (courrier envoyé début septembre).

Elle signale quelques soucis avec le logiciel, qui sont levés au fur et à mesure avec le support de DIP et la DSI.

Il est prévu d'envoyer par courrier les logins et mots de passe idéalement pour janvier 2018. Il s'agit d'enregistrer un maximum de personnes pour envisager un envoi en nombre.

Le bulletin d'adhésion a été retravaillé par Aurélie ; il lui a semblé complexe d'avoir le même document pour les actifs et les retraités, ce qui a recueilli l'aval de ses collègues.

**Mme MARCHAND** propose de faire le lien avec le point 3 sur la commission Adhésions qui a justement traité du sujet.

#### • Bulletin « Actif »

**M. FAVRY**, en lien avec les mentions figurant sur le bulletin, soulève une problématique qui n'était pas apparue jusqu'à présent d'acquisition du statut de membre actif. À savoir, l'article 5.2 des statuts du CASDEC stipule simplement qu'il faut être en fonction à la demande de l'adhésion. Ainsi, certains peuvent bénéficier de toutes les prestations offertes par le Comité sans qu'il s'agisse de leur emploi principal auprès de la Ville, notamment les vacataires et contractuels. Cela impliquera de revoir les statuts.

**Mme MIROUX** fait valoir également qu'il avait été décidé que lorsque les ayants droit ne donnent par leur avis d'imposition, ils n'avaient droit qu'à une prestation pour une seule personne et qu'il n'y avait pas l'équivalent en chèque-culture. Or, il est indiqué qu'ils sont considérés comme « célibataire sans enfant », ce qui donne droit à une double part en chèque-culture.

**Mme MARCHAND** oppose que cela ne correspond pas au règlement des prestations en vigueur et interroge Christèle Joulaud qui gère les demandes au quotidien afin d'éclairer sur la pratique actuelle.

**Mme JOULAUD** confirme que les droits ouverts aux célibataires sans enfant sont de 240 € de chèque-culture, à l'instar des couples.

**Mme MIROUX** affirme que le point avait été évoqué à une séance et va s'employer à retrouver le compte rendu correspondant.

**M. CHARDONNET** veut bien entendre que certains éléments doivent être revus, mais il voudrait s'en tenir à l'ordre du jour afin que l'équipe puisse avoir un modèle de bulletin

d'adhésion à diffuser et lancer la campagne. Il propose donc de remettre ces points de discussion à une séance ultérieure.

**Mme MIROUX** cite également des remarques de certains qui se sont émus d'avoir à fournir une attestation sur l'honneur en cas de concubinage alors que ce type de document n'est pas demandé par d'autres administrations, telles que la CAF. D'autant que les agents sont tenus de donner les deux avis d'imposition. Ils ne voient donc pas la nécessité de joindre ce document supplémentaire.

**Mme MARCHAND** pense que la cellule administrative ne réclamerait pas ce document s'il n'était pas nécessaire.

**Mme MIROUX** pense que cela aurait justement pu alléger leur tâche.

**Mme JOULAUD** explique qu'il peut être utile de connaître la date de mise en concubinage qui peut être postérieure à l'avis d'imposition qui concerne l'année précédente.

**Mme CHAJARI** confirme que toutes les informations figurant sur le bulletin visent à renseigner pleinement l'équipe administrative.

- Bulletin Retraités

**Mme CHAJARI** informe que certains ayants droit retraités ont parfois vivement manifesté leur mécontentement de devoir dorénavant s'acquitter d'une adhésion.

**M. CHARDONNET** n'est pas étonné, le changement suscite toujours des réactions, sachant que le tarif participe au paiement du repas de la fête des retraités qu'ils payaient de toute façon auparavant.

Il note au passage l'absence de demande de modification de ce bulletin et le porte donc à la validation du CA.

Le CA valide le bulletin d'adhésion des membres actifs et retraités.

**Mme MARCHAND** répond à une administratrice que la session de M. Delaroche a été fermée. Les messages sont dirigés sur la messagerie générale du CASDEC et Johanne se charge de les réacheminer aux diverses personnes concernées.

Par ailleurs, elle précise que ces bulletins vont pouvoir être envoyés à l'imprimerie et seront proposés aux nouveaux arrivants, ils apparaîtront également sur le site Intranet et Internet.

**Mme MIROUX** fait savoir que certains ayants droit lui ont demandé s'ils devaient renvoyer ce nouveau bulletin sachant qu'ils avaient déjà adressé l'ancien.

**Mme MARCHAND** confirme que ce n'est effectivement pas nécessaire, d'ailleurs une information passera par CASDEC INFO début décembre, d'autant qu'il y a fort à parier que certains auront oublié avoir envoyé le précédent et voudront retourner un nouveau bulletin, sachant que seul l'avis d'imposition est dans ce cas nécessaire.

**M. FAVRY** précise que l'avis d'imposition n'est pas demandé aux retraités, sauf en cas d'enfants à charge.

**M. CAIRON** pressent qu'il y aura certainement un pic de gestion en décembre et janvier. Quant à la projection par rapport à la fête des retraités, il faudra voir s'il est possible de caler les choses pour la réservation.

**Mme MARCHAND** répond qu'il va justement en être question.

**Mme CHAJARI** informe que Mme Jehannin doit leur envoyer le tarif pour la fête des retraités sur la base de 600 personnes. Il faut certainement s'attendre à en avoir moins que les années précédentes, il conviendrait donc d'adapter la taille de la salle, éventuellement en réduisant l'espace par des rideaux.

**Mme MARCHAND** prévient qu'il faudra décider en décembre du maintien de la fête des retraités au Parc Expo dans un hall le plus adapté possible, sachant que la location est

onéreuse, avec une salle suffisamment grande pour accueillir les convives et l'orchestre et un parking à proximité.

**M. CAIRON** dit qu'il est aussi possible d'envisager une situation sur la première ceinture de Rennes.

**Mme MARCHAND** n'y est pas opposée, sachant que le CASDEC regroupe l'ensemble des collectivités Rennes, Rennes Métropole, le CCAS. Certaines communes à proximité peuvent peut-être accueillir une jauge de 600 personnes

**Mme MIROUX** estime que, si les retraités devaient être une cinquantaine à y participer, cela pourrait tout aussi bien être une salle de restaurant, ce qui éviterait de faire appel à un traiteur.

**Mme MARCHAND** fait remarquer que si les adhérents retraités ne sont que 250 enregistrés à ce jour, les bulletins d'adhésion n'ont été envoyés qu'à partir du 6 septembre, ce qui laisse une certaine marge. Elle ne désespère pas de voir doubler ce chiffre.

**M. FAVRY** pense que le nombre d'adhérents peut réserver de surprises. Quoi qu'il en soit, son souhait est de les voir beaucoup plus nombreux à l'avenir. Il serait dommage que leur nombre se limite à cause d'une simple adhésion, d'autant qu'elle avait été décidée pour contribuer à l'équilibre des comptes.

#### *b. Arbre de Noël*

*Administrateurs bénévoles (séances de spectacle 16 h et 18 h 30)*

**Mme MARCHAND** rappelle que c'est Philippe Chavroche qui est en charge du dossier pour l'organisation de la salle et la distribution des jouets. Faute d'avoir reçu de sa part des éléments d'information, elle ignore s'il a réussi à mettre sur pied une réunion technique avec la DVPF, la direction des jardins, la direction des sports, l'équipe administrative du CASDEC.

**Mme MORICE** précise qu'elle n'a pas reçu non plus d'information de sa part, sachant que son agenda était quelque peu surchargé.

**Mme MARCHAND** souligne que l'équipe administrative a besoin de connaître l'organisation technique pour pouvoir préparer la distribution des jouets, notamment la répartition des bénévoles. Tant que Johanne n'aura pas vu la salle et ni comment tout allait s'organiser, elle est bloquée dans son travail. Elle compte donc le contacter lundi afin de savoir quand cette réunion aura lieu car cela devient urgent

**Mme MORICE** indique simplement, en cohérence avec leur avis négatif sur le marché avec EDS, que la CGT ne sera pas présente au spectacle.

**Mme MARCHAND** prend acte qu'ils seront absents et note les administrateurs qui seront présents pour accueillir les familles aux différentes séances du spectacle.

**M. GENDROT** ne peut pas répondre de manière ferme et définitive et la tiendra informée.

**Mme MARCHAND** ajoute que les équipes s'adapteront sur place en fonction des impératifs de chacun.

#### *Choix du fournisseur des chocolats*

Sur 12 courriers de sollicitation, seules 4 réponses sont revenues, dont 2 positives : Chevaliers d'Argouges et Approbio dont les échantillons sont distribués en séance.

- La première proposition est un Père Noël de 70 g et 10 g de sujets de Noël, le tout en chocolat lait bio équitable, pour un montant total TTC de 2,50 €.
- La seconde est un Père Noël emballé individuellement de 80 g (cacao à 40,5 %) à 2,38 € (contre 5,50 € à 6,50 € habituellement).

Le CA porte son choix à la majorité sur les chocolats Chevaliers d'Argouges pour la distribution de Noël.

*c. Point sur l'emplacement du mobil-home au camping de Carnac*

**Mme MORICE** donne les dernières informations reçues la veille. Le mobil-home est maintenu au camping avec un emplacement attribué près de la piscine. Les modalités ne sont pas encore connues sachant que le nouveau directeur du camping est en séminaire jusqu'au 16. Philippe Chavroche qui gère ce dossier le contactera pour se rendre sur place et négocier ce qui est à la charge du CASDEC.

**Mme MARCHAND** ajoute que les administrateurs seront probablement amenés à s'y rendre. Elle a également suggéré à M. Chavroche qu'il demande un écrit, qui fait défaut aujourd'hui.

**Mme MORICE** confirme que cela a été demandé avec une date de rencontre sur site pour le nouvel emplacement et les modalités de déplacement du mobil-home.

*d. Situation financière au 1<sup>er</sup> octobre :*

**Mme MARCHAND** indique que plusieurs documents ont été envoyés successivement aux administrateurs car des petites erreurs avaient été décelées et elle a demandé à Isabelle de refaire un tableau. Cependant, en troisième lecture, d'autres éléments à rectifier sont apparus et donc, les administrateurs recevront un autre tableau la semaine prochaine.

**Mme MIROUX** a effectivement noté qu'une ligne n'existait pas, celle des jouets et chèques cadeaux pour un montant de 10 542 €.

**Mme MOLARD** explique qu'il s'agissait d'un acompte. Elle signale une autre erreur concernant l'arbre de Noël et Spectacle avec un montant de 44 000 € correspondant à la facture réglée à EDS, mais il faut noter que la participation demandée s'élève à 6 270 €, soit un montant total de 38 500 €. Elle ajoute qu'une remarque avait également été faite concernant le chèque-culture.

**Mme MARCHAND** acquiesce, annonçant un montant de 116 000 € à date contre 110 000 € à la même époque l'année dernière.

**M. FAVRY** pointe une ligne avec plus d'écart à hauteur de 25 000 € concernant l'aide aux vacances en famille. Il s'en étonne car il avait été essayé de privilégier le plan épargne ; or, c'est plutôt l'aide aux familles qui progresse. Cela mérite peut-être de revoir ce qui avait été demandé pour cette année.

**M. CAIRON** y voit le signe que les gens ne peuvent plus épargner.

**M. CHARDONNET** est d'accord avec M. Favry, il faudra sans doute réinterroger le sujet.

Pour **M. FAVRY**, il s'agit de redonner un coup de pouce et faciliter l'épargne et ainsi inverser la tendance. Qui plus est, c'est plus simple en termes de gestion pour la cellule administrative.

**Mme MARCHAND** ajoute que les plans d'épargne courent jusqu'au 31 décembre et que le focus a été fait après les vacances d'été. Ainsi, il n'y aura plus beaucoup d'attribution d'aides aux vacances alors que les plans d'épargne sont ouverts tous les mois.

**Mme MIROUX** pointe également que les plans épargnes peuvent être ouverts en 2017 et courir jusqu'en 2018, ce qui peut jouer sur la comptabilité. Toutefois, elle incite à revoir le montant des plans épargne, notamment peut-être par rapport au salaire et, elle rappelle que c'est une demande de longue date de son groupe, sachant qu'il n'est pas accessible aux salaires les plus bas, et avoir enlevé les 5 € change tout.

### 3. INSTANCES

#### *a. Conseil d'administration du 23 juin 2017 : validation du compte rendu*

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté. |
|-------------------------------------------------------|

#### *b. Bureau du 22 septembre 2017 : validation du compte rendu*

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté. |
|-------------------------------------------------------|

#### *c. Commission Locations du 4 octobre 2017 : validation des propositions*

**Mme MARCHAND** expose que la commission a fait un point sur les locations 2017 avec la présence de Cécile Lefeuvre et Mme Grondin représentant Odalys, et fait un focus sur les locations d'appartements, notamment sur ceux en propriété à la montagne moins bien loués, voire pas du tout loués. En fait, il est apparu que les périodes proposées ne correspondent pas à la demande du public du CASDEC sachant qu'ils sont majoritairement proposés en dehors des vacances scolaires sans possibilité de changer les dates. M. Chavroche proposait d'examiner les possibilités d'échanges, mais cela représente un coût pratiquement aussi élevé qu'actuellement.

Aussi, il convient de s'interroger pour les années à venir sur la pertinence ou non de garder les appartements à la montagne, sachant que ce type de destination n'est pas très demandée en été. Le partenariat avec Pierre & Vacances n'a donné lieu cet été qu'à trois semaines de location sur huit. Les coûts ne sont pas du tout en cause puisqu'ils sont très accessibles (moyenne de 250 €/semaine).

**M. FAVRY** ne connaît pas l'historique qui a conduit à acheter huit semaines de location avec Pierre & Vacances.

**Mme MARCHAND** indique que cela remonte à fort longtemps. Cécile Lefeuvre a demandé à Pierre & Vacances des propositions sur une période réduite à quatre semaines, elle verra avec elle la semaine prochaine quelle est la réponse et la diffusera aux administrateurs.

**Mme MIROUX** pense que passer par Pierre & Vacances en août pour privilégier l'appartement du CASDEC en juillet permettrait peut-être que ce dernier marche mieux.

**Mme MARCHAND** rappelle que celui du CASDEC est proposé du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, ce qui ne suffit pas.

Pour **Mme MIROUX**, il s'agirait de faire un test avant d'envisager de vendre.

**M. RUNIGO** préconise d'attendre la réponse sur les quatre semaines de location.

**Mme MARCHAND** en prend acte pour les locations d'été. Cela n'exclut pas de réfléchir à la pertinence ou non de la vente des appartements à Méribel et la Belle Plagne.

**M. CHARDONNET** est d'avis d'ouvrir la réflexion dans les temps à venir.

**M. FAVRY** ne souhaite pas aller trop vite sur ce dossier car les arguments sont à ses yeux très légers, sachant que ces appartements n'ont pas été augmentés depuis deux ans et sont loués à prix coûtant (entre 250 et 260 €) ce qui permet de rentrer dans ses frais. Il faut savoir que sur les quatre demandes cet hiver pour Méribel, un désistement n'a pas été remplacé alors que trois autres personnes l'avaient aussi demandé. Par ailleurs, il constate que la ligne budgétaire est à zéro alors qu'il avait été décidé d'appliquer des arrhes.

**Mme MARCHAND** explique que la personne s'est rétractée très tardivement pour des raisons de santé, ce qui explique qu'il n'a pas été possible de reposter la location derrière.

**M. FAVRY** rappelle leur souhait d'offrir le plus de destinations possible, il est donc opposé au fait de supprimer des destinations peu coûteuses et sans participation du CASDEC.

Il poursuit ; il a été possible de proposer 20 semaines avec des partenaires en donnant 60 % de participation qui ont coûté l'année dernière près de 15 000 €. Il n'y a donc pas d'hésitation à avoir avec des semaines où la perte financière est bien plus minime. Il faut bien examiner les chiffres et, en l'occurrence, la perte évoquée ne justifie pas de se séparer des appartements au vu de ce qui est pratiqué par ailleurs.

**M. CHARDONNET** pense également préférable de ne pas se précipiter et d'ouvrir la réflexion au sein de la commission Locations dans les mois à venir.

**Mme MARCHAND** poursuit avec le choix de deux nouvelles destinations au regard des propositions de Odalys sur l'été.

Sète ne pourra prochainement plus être proposé en raison des travaux prévus sur le terrain de camping qui va devenir 5 étoiles, ce qui entraînera automatiquement une inflation des tarifs. Par ailleurs, très peu d'agents sont allés à Chinon.

Il est donc proposé deux nouveaux choix parmi Saint Philibert, Pleubian, le Grau-du-Roi, Argelès-sur-Mer, Saint-Cyprien Plage, Montignac et Arles.

**Mme MORICE** et **M. CAIRON**, pour la CGT et l'UGICT-CGT, proposent de remplacer Sète par Saint Philibert et Chinon par Pleubian, voire Montignac.

**M. FAVRY** et **Mme MIROUX**, pour Force Ouvrière, suivent cette proposition.

**M. RUNIGO** choisirait plutôt Arles et le Grau-du-Roi car, comme pour la problématique des appartements, Saint Philibert va concurrencer Carnac.

**M. GENDROT**, pour SUD, propose Pleubian et le Grau-du-Roi.

**Mme MARCHAND** souligne que le Grau-du-Roi est un site qui fonctionne très bien hors saison et ne représente pas une grande différence de frais avec Saint Philibert, soit 6 600 € contre 6 200 €. En outre, cela permet de garder une destination vers le sud et une autre à proximité, ce qui permet de faire un compromis entre les diverses propositions.

La commission se réunira vendredi prochain pour fixer les tarifs qui devront être publiés rapidement, ce qui implique de ne pas attendre la réunion du Bureau pour une décision formelle. Elle propose donc d'envoyer les tarifs à l'ensemble des membres du Bureau pour validation et que le CASDEC INFO puisse être imprimé en temps et en heure pour paraître début décembre.

Le CA acte le choix de deux nouvelles destinations de locations à Pleubian et le Grau-du-Roi. Les tarifs seront adressés aux membres du Bureau pour validation sans attendre la réunion formelle de ce dernier en raison du calendrier de parution de CASDEC INFO.

#### *d. Commission Adhésions du 4 octobre 2017 : validation des propositions*

(Voir DOSSIERS : a. Adhésions 2018. Validation des bulletins Actifs et Retraités)

#### *e. Commission sociale du 5 octobre : validation des propositions*

**Mme MIROUX** demande que soit précisé, comme dans toutes les commissions, quels sont les votes contre. En l'occurrence, le compte rendu laisse entendre que les dossiers ont fait consensus alors qu'il y a parfois des oppositions.

**M. FAVRY** cite notamment leur opposition systématique sur la logique des agents notamment contractuels qui ne sont plus ouvriers droit mais dans l'attente des ARE. Une fois de plus, le CASDEC pallie la carence de responsabilité de l'employeur vis-à-vis de personnes qui n'ont plus de revenus et ne sont pas pour autant ouvriers droit. Or, même si la position est dure à tenir, il ne souhaite pas déroger à la règle qui veut que seuls les ouvriers droit soient légitimes à recevoir des aides. Aussi, les oppositions sur ce type de dossier devraient être davantage marquées dans les comptes rendus.

**Mme MARCHAND** fait valoir qu'entre 25 à 30 dossiers sont examinés à chaque commission et que rapporter chaque vote de manière précise dans les comptes rendus va considérablement alourdir la tâche de rédaction.

**M. FAVRY** ne demande pas d'aller aussi loin, il cite l'exemple des 18 aides financières où figure la somme et deux refus à l'unanimité. Il suffit d'ajouter une ligne supplémentaire pour marquer les quatre refus du syndicat FO pour le motif : non ouvrant droit.

**Mme MARCHAND** se souvient que seuls deux dossiers sortaient du cadre statutaire.

**M. FAVRY** insiste sur la nécessité de bien détacher le vote contre de FO car il estime grave d'utiliser de l'argent public pour des gens qui ne sont plus ouvrants droit. Bien entendu, il ne s'agit pas de détailler les votes pour les dossiers qui ne sortent pas du cadre statutaire.

**M. CHARDONNET** demande qui est favorable à la demande de FO.

FO : pour; CGT : s'abstient; CFDT, SUD et collègue employeur : contre.

Le CA rejette la demande de FO de faire figurer dans le détail au compte rendu de la Commission Sociale les votes partagés sur les dossiers hors cadre statutaire.

Il est également d'avis que cela compliquerait la tâche et, par ailleurs, les syndicats peuvent faire part de leurs explications de vote dans les instances que sont le conseil d'administration et le bureau.

#### 4. VOYAGES ET SORTIES

##### *a. Sorties zoo de Beauval le samedi 30 septembre 2017 : compte-rendu*

**Mme GAUDIN** relate que cela a été une très belle sortie. Si le départ n'a souffert d'aucun retard, le retour a été plus complexe car beaucoup de parents ont demandé à la chauffeuse un arrêt pour pouvoir se restaurer. Cette dernière a proposé de mettre à profit sa pause réglementaire de trois quarts d'heure qui lui était de toute façon imposée à l'arrivée sur le parking de Brétigny. Il faudra sans doute dorénavant inclure systématiquement une pause restauration au retour, surtout lors de la présence de nombreux enfants et que l'heure d'arrivée est très tardive.

Le CA acte qu'il faudra prévoir une pause restauration en cas de retour tardif des sorties en bus.

##### *b. Week-end à Barcelone les 6-7-8 octobre 2017 : compte rendu*

**Une administratrice** témoigne que des personnes de sa connaissance ont passé un excellent week-end sans rencontrer aucun souci au vu des événements politiques qui s'y déroulaient. Ils ont été enchantés de leur séjour.

**Mme CHAJARI** fait savoir qu'elle a été amenée à contacter les participants du départ du vol avancé d'une demi-heure, cela a été l'occasion pour certains de manifester leur inquiétude, plusieurs voulaient même annuler. Cependant, le voyageur a pu faire parvenir des informations rassurantes et Mme Marchand était sur place pour les accueillir.

**Mme MARCHAND** s'est rendue à l'aéroport à 10 h 40 où quatre personnes étaient déjà arrivées, et a continué de pointer les autres arrivants. National Tours est arrivé vers 11 h pour remettre les billets (enregistrement des bagages à 11 h pour un départ à 13 h.) Elle a été amenée à appeler une famille qui n'était toujours pas présente à 11 h 15, d'où l'utilité de disposer des numéros de portable lors de ces sorties. Ils étaient en fait en train de se garer au parking.

**Mme CHAJARI** signale avoir envoyé un questionnaire de satisfaction lundi, les premières réponses commencent à arriver : les gens sont généralement assez satisfaits, si ce n'est

quelques remarques sur le petit déjeuner de l'hôtel. Le bilan est globalement positif. Il ressort aussi que les gens sont prêts à partir vers d'autres destinations d'Europe.

**M. GENDROT** en conclut qu'il n'y avait finalement pas besoin d'accompagnateur.

**Mme MARCHAND** précise que le voyageur avait donné un numéro que les gens pouvaient appeler 24/24 h sur place. Il semble plus intéressant d'avoir un voyageur qui délivre un produit clé en main plutôt que d'avoir un accompagnateur qui, s'il ne se parle ni anglais ni espagnol, n'est pas plus utile. En revanche, il est indispensable d'être présent au départ.

**M. FAVRY**, pour revenir à la location de Méribel, a contacté une personne qui a loué l'appartement les deux dernières années et en a toujours été enchantée. Si elle avait su qu'il était libre même au dernier moment, elle était prête à y retourner une troisième année. C'est effectivement un très bel appartement parfaitement bien placé.

**Mme THOMAS** y est allée hors période scolaire avec de très jeunes enfants. Le bémol est un parking très cher, sans parler de la garderie à 60 € la journée tout compris par enfant.

**M. CHARDONNET** confirme que c'est une station de luxe.

**M. FAVRY** met en miroir les stations de luxe louées l'année dernière à 1 700 € la semaine avec une participation de 60 % du CASDEC. Il n'y a pas de comparaison possible.

**Mme MARCHAND** dit qu'ils feront un bilan financier.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

### *a. Conférence nationale de l'UNAAS-CT le 17 novembre 2017 à Nanterre*

**Mme MARCHAND** informe que le CASDEC a reçu une nouvelle invitation à leur réunion accompagnée de l'ordre du jour. Le bureau a proposé que trois administrateurs s'y rendent de la CGT, la CFDT et FO. À l'issue de la conférence, il faudra prendre la décision de continuer ou non à adhérer.

**M. CHARDONNET** complète que l'ensemble des syndicats sont invités à cette conférence et il était intéressant de pouvoir y participer. Cependant, il s'agit tout de même d'un très petit réseau et il n'est pas du tout certain que cela vaille la peine de s'investir plus avant.

**M. FAVRY** est tout à fait d'accord.

**M. CHARDONNET** propose que les administrateurs qui s'y rendront fassent ensuite un compte rendu pour voir s'il est utile de poursuivre ou non.

Le CA charge les trois administrateurs qui se rendront à la conférence de l'UNAAS-CT de produire un bilan afin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre l'adhésion.

### *b. Résultat du contrôle de l'URSSAF*

**Mme MARCHAND** explique que le dernier contrôle URSSAF a donné lieu à une demande d'ajustement pour un total de 2 518 €. La comptabilité ayant fourni des éléments de réponse sur certains points, le montant de la régularisation a été réduit à 1 409 € et a été réglé dernièrement.

Par ailleurs, il est apparu que le CASDEC est assujéti à une taxe transport, ce qu'a confirmé Mme Kervrann de KPMG.

**Mme MIROUX** s'en étonne, pensant que les agents du CASDEC étaient mis à disposition et donc salariés de la Ville.

**M. CHARDONNET** le lui confirme.

**Mme MIROUX** estime dans ce cas, puisque c'est la Ville qui les rémunère, que ce n'est pas au CASDEC de s'acquitter de taxes sur quelque chose qu'il ne paye pas.

**Mme MARCHAND** ne peut pas aller plus loin dans son explication, elle ne peut que s'en tenir à la réponse de Mme Kervrann. Elle préconise de reposer cette question lors de la séance sur le budget.

Elle informe également que Camille Josso du cabinet KPMG est venue travailler avec Marie-Pierre Simian durant deux heures mercredi matin pour vérifier les déclarations, ce qui a donné lieu à un devis et une facturation.

**M. CHARDONNET** ajoute que cela avait été convenu en bureau sachant que la démarche a la vertu de tout reconstruire.

**Mme MARCHAND** pense donc qu'il ne devrait plus y avoir de redressement de ce type dans les années à venir.

### *c. Point sur le coaching*

**Mme CHAJARI** rapporte qu'il s'agissait de la deuxième séance de coaching (il reste une journée et trois demi-journées). Pour l'instant, les collègues n'ont pas trouvé la formation très aidante ou pertinente mais ont trouvé intéressant de passer une journée en dehors du CASDEC pour se regrouper dans un esprit d'équipe. Le bilan est donc positif pour la majorité des collègues.

**Mme JOULAUD** témoigne que les débuts ont été un peu sceptiques, les collègues ne sachant pas à quoi s'attendre. Cependant, les ateliers qui pouvaient notamment paraître anodins ont permis de faire ressortir certaines choses intéressantes.

**Mme MARCHAND** pense que cela peut tout de même donner certaines clés pour améliorer le quotidien.

**Mme JOULAUD** souligne également que la vision de chacun est différente, l'assimilation se faisant plus ou moins rapidement, mais tous les rythmes devant être respectés.

**Mme CHAJARI** informe que le prochain travail portera sur la « méthode des couleurs », ce qui promet d'être intéressant. L'idée est de comparer tous les profils pour voir comment travailler ensemble.

### • Autres points divers

**M. CHARDONNET** poursuit en donnant une information qu'il vient de recevoir. Les conventions avec la Ville de Rennes Métropole et le CCAS votées en CA au mois de décembre passeront au conseil municipal de novembre. Cela a un peu tardé, mais tout semble devoir être bouclé sous peu.

**Mme MARCHAND** a également des éléments d'information à communiquer.

Au dernier CA, la CGT avait demandé les factures détaillées des services de la direction des jardins et de la direction DVBF. Elle se propose de transmettre aux administrateurs ces devis détaillés la semaine prochaine.

Elle a également pu voir avec Annie Hilliard qui s'occupe particulièrement de l'arbre de Noël quelques chiffres intéressants :

- 316 chèques-culture,
- 1 201 chèques-cadeaux,
- 1 452 jouets,
- 114 livres,
- 406 abonnements (soit un total jouets de 3 489).
- 4 024 personnes sont inscrites aux deux spectacles.

Les demandes sont donc en d'augmentation pour les jouets et le spectacle pour lequel il reste quelques places. Il faut noter qu'il a été nécessaire de commander 110 places supplémentaires, il en restera donc très peu à mettre à la disposition des autres ouvriers droit. Il est probable qu'il en restera une quarantaine qui apparaîtront sur Intranet.

**M. FAVRY** informe qu'un courrier a été adressé à tous les agents qui recevront la médaille du travail cette année afin de leur demander un RIB. Ce dernier a soulevé beaucoup d'interrogations sur le type de médaille, le montant, la date car rien n'était précisé dans le courrier. Cela a certainement entraîné nombre de demandes auprès du CASDEC. Aussi, propose-t-il que la RH prenne elle-même en charge l'envoi du courrier à tous les agents médaillés de la date, du type de médaille, du montant, avec un coupon détachable à envoyer au Comité. D'autant que deux courriers sont envoyés, un de la RH, l'autre du CASDEC qui arrive généralement avant.

**Mme MARCHAND** serait d'avis de vérifier ce qui figure dans le courrier de la RH à ce propos car il ne faut pas mélanger les deux rôles. Dans ce cas, il faudra revoir l'organisation mais surtout les incidences sur l'équipe administrative.

**Mme MORICE** regrette le manque de personnalisation de la médaille du travail alors qu'il s'agit d'un moment de fierté pour les récipiendaires pour leurs bons et loyaux services. Cela paraît un peu en décalage par rapport à l'émotion que peuvent éprouver les agents à cette occasion.

**Mme MIROUX** fait remarquer que la médaille est accompagnée d'un diplôme individualisé.

**M. CHARDONNET** ajoute que c'est effectivement le diplôme qui fait foi car il est signé du préfet. En l'occurrence, c'est Mme la maire qui remet la médaille, le président le diplôme et le vice-président une enveloppe du CASDEC. Il pense que ce cérémonial est tout à fait personnalisé et adapté, et qu'il est tout à fait vain de demander davantage d'efforts à la RH.

**M. GENDROT** aborde le sujet des horaires du conseil d'administration dont l'habitude était qu'il commence à 14 h 30 par confort pour Romain Bruand, mais ce dernier étant démissionnaire, il suggère dorénavant de faire débiter les séances à 14 h.

**M. CHARDONNET** en prend note, sachant qu'il a une interrogation sur le CA du 15 décembre car il lui semble que l'inauguration officielle du centre de congrès aura lieu l'après-midi même. Il attend une confirmation et en informera les administrateurs.

**Mme MARCHAND**, dans le sillage de la proposition de M. Gendrot, propose que les commissions commencent à 14 h plutôt que 14 h 15. Par ailleurs, ces dernières ont généralement lieu le vendredi, mais la prochaine se tiendra exceptionnellement le lundi pour une question de disponibilité du service Marché.

**Mme MIROUX** souhaiterait au contraire conserver les horaires actuels, elle a notamment quelques difficultés à se libérer en temps et en heure le vendredi car cela correspond au jour de ses commissions prospectives développement durable.

Le CA décide des horaires suivants pour les diverses instances : conseil d'administration et commissions à 14 h 15, bureau à 14 h.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*